enactus
Tunisia

WE BELIEVE INVESTING IN STUDENTS WHO TAKE ENTREPRENEURIAL ACTION FOR OTHERS CREATES A BETTER WORLD FOR US ALL.

VIII/ PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DES PROJETS

29. En soumettant leurs projets, les équipes d'Enactus Tunisia garantissent :

- qu'elles sont titulaires de tous les droits portant sur tout texte, image, photographie et tout autre contenu graphique compris dans la présentation ou que le titulaire des dits droits les a autorisé à utiliser ce contenu dans le cadre de la Enactus Tunisia National Exposition ou de tout autre challenge ;
- que toute personne dont l'image ou la voix est reproduite dans la présentation a consenti à cette reproduction, notamment, aux fins de distribution, de reproduction et de diffusion publique.

30. Les équipes participantes à la Enactus Tunisia National Exposition ou autres challenges organisés par Enactus Tunisia et ses partenaires, restent propriétaires des projets présentés dans ce cadre.

31. A leur discrétion les équipes ont la possibilité de présenter leurs projets Enactus dans le cadre d'autres compétitions ainsi que de candidater auprès d'incubateurs et accélérateurs d'entreprises.

32. La participation à la Enactus Tunisia National Exposition implique pour les équipes en compétition que leurs projets puissent faire l'objet d'une communication de la part d'Enactus Tunisia, d'Enactus global, des établissements de l'enseignement supérieur et/ou de ses partenaires et ce via les communiqués et articles de presse, documents de présentation ou brochures.

Elles les autorisent à les exposer sur leurs réseaux sociaux et notamment dans toutes les actions de communication et de promotion d'Enactus.

Elles les autorisent également à utiliser les photos et les vidéos présentées pour valoriser les projets et actions menées par les étudiants.

33. Enactus Tunisia est libre de diffuser tout projet auprès des différents supports de presse écrits ou numériques, à la télévision ou sur Internet et par tous moyens de communication au public, sous réserve de mentionner le nom de l'équipe porteuse du projet et de l'établissement.

- d'encourager les étudiants dans leurs projets et dans leur passage à l'action ;
- de développer un réseau étudiants-professionnels.

Les équipes concourent sous le nom de leur établissement, en se présentant comme l'équipe « Enactus + Nom de l'établissement ».

Elles présenteront à ce titre une ou plusieurs idées ou un ou plusieurs projets d'entrepreneuriat social qui ont été élaborés et développés au cours de l'année académique tout en respectant le critère d'Enactus.

L'équipe déclarée championne nationale par le jury, représentera Enactus Tunisia à la Enactus World Cup 2023.

21. Chaque équipe devra accepter le résultat des tirages au sort déterminant les ligues et l'ordre de leurs présentations et respecter la planification faite selon ce résultat ;

22. Les commentaires négatifs contre une autre équipe, un membre du jury, un membre du staff ou du Bureau Exécutif d'Enactus Tunisia notamment par rapport aux résultats de la Enactus Tunisia National Exposition ou tout autre challenge, seront passibles de sanctions dont le Bureau Exécutif d'Enactus Tunisia se réserve le droit de décider.
Ces sanctions pouvant aller jusqu'à l'élimination de l'équipe défaillante du réseau d'Enactus Tunisia pendant 2 ans.

23. Les équipes peuvent également participer aux différents challenges organisés par Enactus Tunisia ou par Enactus Global et ce, selon les conditions de participation édictées par Enactus Tunisia ou par ses différents partenaires.

VI/PARTICIPATION A LA ENACTUS WORLD CUP

24. L'équipe Championne devra s'engager à respecter le planning et les consignes de préparation à la Enactus World Cup édictées par Enactus global et Enactus Tunisia notamment pour tout ce qui a attrait à la logistique (passeport, visa..);

Chaque équipe devra notifier préalablement à Enactus Tunisia la date du renouvellement de son bureau qui devra s'effectuer **au plus tard le 31 mai 2023**.

L'appel à candidature pour le renouvellement de la structure dirigeante est fixé à dix jours avant la date du dit renouvellement.
Les demandes de candidatures doivent être envoyées au conseiller pédagogique et au team leader sortant au plus tard cinq jours avant la date de la réunion de renouvellement. Cette candidature devra comporter :

- Une demande de candidature ;
- Un plan d'actions pour l'équipe ;

Le team leader, le **vice team leader** et les **projects managers** ne peuvent cumuler d'autres responsabilités au sein d'autres clubs ou associations.

En cas d'indisponibilité du **Team Leader,** ou d'un manquement à ses responsabilités, tous les membres de l'équipe après discussion avec le conseiller pédagogique, peuvent le révoquer et ce, selon un vote à la majorité des voix.
Le changement du Team Leader devra être notifié dans la semaine à Enactus Tunisia ainsi qu'à l'administration de l'école.

9. **Le conseiller pédagogique** de chaque équipe devra s'engager **pour deux ans renouvelables une fois seulement.**
Les exceptions seront traitées au cas par cas par le Staff d'Enactus Tunisia.
En cas d'indisponibilité du conseiller pédagogique ou d'un manquement à ses responsabilités, les membres de l'équipe via leur team leader, peuvent demander à l'administration de l'école de procéder à son remplacement.
Ils peuvent également proposer à l'administration de leur école, un conseiller pédagogique qu'elle validera.
Le remplacement du conseiller pédagogique devra être notifié dans la semaine à Enactus Tunisia.

10. **Le conseiller pédagogique et le team leader** sont **responsables de l'équipe**, de son programme et de son plan d'actions.
Ils sont également responsables des activités de l'équipe, de ses projets, de ses finances et du compte bancaire ou postal ouvert en leurs noms personnels et au profit de l'équipe afin de financer ses activités ou ses projets.

I/ADHESION :

1. Au début de chaque année, toute équipe désirant intégrer le réseau d'Enactus Tunisia, devra envoyer à celle-ci une demande d'adhésion signée par le doyen ou le directeur de l'école ou son représentant.
Cette demande est une reconnaissance officielle de l'adhésion de l'équipe et de ses membres dans l'organisation. Elle lui permet d'utiliser le concept Enactus et ses outils, de bénéficier des formations, de l'accompagnement, de l'encadrement et de participer aux compétitions notamment à la Enactus Tunisia National Exposition et à la Enactus World Cup ainsi qu'aux différents événements organisés par Enactus Tunisia.

2. A son adhésion, chaque membre d'une équipe est invité à lire attentivement le "Enactus Team Handbook", la "Charte des Equipes" et le "Parcours Equipe" mis à sa disposition par Enactus Tunisia et à les respecter scrupuleusement.

3. Toutes les équipes sont tenues de respecter le concept d'Enactus, sa philosophie, ses valeurs et sa charte graphique ainsi que le branding : code couleur, caractère, taille, signature du mail.... .

4. Chaque membre **devra payer des droits de participation** à Enactus Tunisia qui s'élèvent à **20 dinars annuels**. Ces droits sont collectés auprès des équipes qui se chargent de les remettre à Enactus Tunisia avant le 31 décembre 2022 ;

5. Toutes les équipes devront garder une attitude positive et collaborative durant la saison universitaire et notamment pendant les différents challenges et évènements.

6. Enactus Tunisia demeure propriétaire des images, photos et videos de ses membres et de ses équipes, prises lors de ses évènements. Elle est libre de les utiliser ou de les diffuser aux fins de sa communication interne ou externe notamment auprès de ses partenaires, des différents supports de presse écrits ou numériques, à la télévision ou sur Internet et par tous moyens de communication.

PREAMBULE

- Cette charte est destinée aux équipes d'Enactus Tunisia inscrites à l'édition 2022-2023 ;
- Elle présente les conditions nécessaires à la création, le fonctionnement, le développement et la réussite d'une équipe membre du réseau d'Enactus Tunisia ;
- Toutes les équipes d'Enactus Tunisia sont tenues de lire attentivement ce document, le partager avec leurs membres pour information, inspiration et application. Elles peuvent également adopter ses dispositions dans leur propre règlement intérieur ;
- À sa discrétion, Enactus Tunisia se réserve le droit de prendre les décisions appropriées pour toute équipe qui ne respecte pas au moins une des conditions mentionnées dans cette charte.